



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 octobre 2021

Coronavirus Covid-19 à La Réunion :

La situation sanitaire poursuit son amélioration
Ne relâchons pas nos efforts pendant cette période de vacances

Sur les 7 derniers jours, les principaux indicateurs poursuivent leur baisse. Depuis 9 semaines, l'amélioration de la situation sanitaire se confirme dans l'île.

Le nombre de cas poursuit sa diminution avec un taux d'incidence à 28.2/100 000 habitants (contre 32.9 la semaine précédente) et un taux de positivité sur l'ensemble des personnes testées à 0,7%. Les hospitalisations et l'activité en réanimation pour patients Covid poursuivent également leur baisse.

Pour autant, le virus circule toujours sur l'île et le variant Delta reste prédominant. Cette semaine, 1 décès lié à la Covid-19 est encore à déplorer.

A ce jour, seulement 67.2 % des personnes éligibles (plus de 12 ans) disposent d'un schéma vaccinal complet. Dans le contexte de levée partielle des mesures de freinage et des vacances scolaires, les gestes barrières et la vaccination restent toujours les moyens les plus efficaces pour limiter la circulation du virus et éviter tout rebond épidémique.

Situation sanitaire

La Préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont le regret d'annoncer ce 12 octobre le décès, intervenu au cours des 7 derniers jours d'un patient originaire de La Réunion, âgé de plus de 75 ans, présentant des comorbidités et n'étant pas vacciné.

Du 02 octobre au 08 octobre, 241 cas ont été recensés en 7 jours. Le taux de positivité poursuit sa baisse à 0,7 % (0,9 % la semaine précédente). Le taux d'incidence hebdomadaire poursuit également sa baisse et s'établit à 28,2 / 100 000 habitants (32,9 la semaine précédente).

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Parmi les 241 nouveaux cas de la période :

- 227 cas sont classés autochtones,
- 14 cas sont classés importés.

Compte tenu des **53 520** guérisons et des **370** décès depuis le début de la crise sanitaire, **314** cas sont encore actifs à ce jour.

54 204 cas ont été investigués à ce jour par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie.

Recherche de mutations Covid-19

Du 02 octobre au 08 octobre, 194 tests positifs ont été criblés pour identifier une mutation : 159 cas présentaient une des mutations spécifiques sous surveillance, soit une proportion de **82,0 %** contre 80,5 % la semaine précédente.

Le variant Delta (indien) représente à ce jour **100 %** des mutations, contre 99.45% la semaine précédente.

Point sur les clusters

Au 12 octobre 2021, 12 clusters sont actifs et 444 ont été clôturés.

Parmi les clusters actifs, on note :

- 2 clusters à criticité élevée : Saint-Leu (1) et Saint-Pierre (1)
- 4 clusters à criticité modérée : Le Port (1), L'Etang-Salé (1), Saint-Denis (1) et Saint-Paul (1)

Concernant les autres indicateurs

Le taux d'incidence est en hausse chez les 25-34 ans et les 35-44 ans. Il est en baisse dans toutes les autres classes d'âge :

- chez les 0-14 ans : - 18,3 %
- chez les 15-24 ans : - 24,4 %
- chez les 25-34 ans : + 7,9 %
- chez les 35-44 ans : + 2,3 %
- chez les 45-64 ans : - 25,7 %
- chez les plus de 65 ans : - 14,3 %
- chez les plus de 75 ans : - 20,2 %

Au 12 octobre 2021, **6 lits de réanimation** étaient occupés par des patients positifs à la Covid-19 sur les 82 lits de réanimation installés à La Réunion. Il s'agit du chiffre le plus bas depuis le début de l'année.

Dépistage à La Réunion

Les effets de la politique du Tester-Alerter-Protéger, renforcés par les mesures de freinage mises en œuvre, l'augmentation de la couverture vaccinale et l'amélioration de la situation sanitaire, permettent aujourd'hui d'adapter la stratégie de dépistage.

Fermeture de 4 centres de dépistage dès le 15 octobre

- Saint-Pierre, Ravine des cabris : Salle Mahavel
- Saint-Denis : Parc des Expositions NORDEV
- Saint-Paul : Mairie annexe de La Saline Les Bains
- Saint-Louis : Ancien local de l'école Saint-Joseph de Cluny

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Pour se faire dépister, la population peut se rendre dans différents lieux : laboratoires, CHU, pharmacies volontaires, opérations de dépistage organisée par l'ARS.
Pour consulter la liste des lieux de dépistage à La Réunion, rendez vous sur : www.sante.fr

Fin de la gratuité des tests de dépistage le 15 octobre

A compter du 15 octobre, les tests RT-PCR et les tests antigéniques ne seront plus systématiquement pris en charge comme c'est le cas depuis le début de la crise sanitaire. **Seuls les tests réalisés dans un but de dépistage seront désormais pris en charge par l'Assurance maladie** dans le but de préserver un dispositif fiable de surveillance de l'épidémie, d'assurer une détection et une prise en charge rapide des cas et de détecter les nouveaux variants.

Ainsi, afin de maintenir un accès facilité au dépistage pour **les personnes symptomatiques ou contact à risque, continueront à bénéficier d'une prise en charge** :

- Les personnes **ayant un schéma vaccinal complet** ou une contre-indication à la vaccination ;
- Les personnes **mineures** ;
- Les personnes **identifiées dans le cadre du contact-tracing** fait par l'Assurance maladie et l'ARS La Réunion
- Les personnes **concernées par des campagnes de dépistage collectif**, organisées par l'ARS La Réunion ou l'éducation nationale au sein des établissements scolaires
- Les personnes **présentant une prescription médicale** ;
- Les personnes **ayant un certificat de rétablissement** de moins de six mois.

Les tests réalisés en vue d'obtenir un passe sanitaire, deviendront payants.

Quels tests permettront l'obtention d'un passe sanitaire ?

- Un **résultat de test négatif** constituera toujours une preuve utilisable pour l'obtention d'un passe sanitaire.
- **Les tests RT-PCR et les tests antigéniques** continueront à être reconnus, dans la limite actuelle de **leur durée de validité de 72h**.

En revanche, **à compter du 15 octobre, les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne seront plus reconnus comme preuve pour le passe sanitaire**. Ce dispositif avait en effet été déployé temporairement, afin d'accompagner l'extension de l'utilisation du passe sanitaire.

Les autotests réalisés sans supervision restent accessibles pour un suivi individuel mais ne donneront pas accès au passe sanitaire.

Vaccination : plus de 937 000 injections depuis le début de la campagne

Du 4 au 10 octobre, près de 16 000 injections ont été effectuées.
Le rythme des premières injections ralentit encore cette semaine.

A ce jour, 496 784 personnes ont reçu au moins une injection.

70.7 % de la population éligible (de plus de 12 ans) **est engagée dans un parcours vaccinal** (ou 58% de la population totale),

67.2 % de la population éligible présente un schéma vaccinal complet (ou 55.2% de la population totale)

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

L'amélioration de la situation sanitaire se confirme davantage ces derniers jours. Néanmoins, le taux de vaccination reste toujours insuffisant. Afin d'éviter un rebond épidémique, il convient de poursuivre les gestes barrières, de se vacciner sans plus attendre, de se faire tester et de s'isoler en cas de symptômes ou si l'on est personnes contact.

La préfecture et l'ARS rappellent à l'ensemble des Réunionnais la nécessité de :

- **respecter les gestes barrières**
- **se prêter au dépistage** au moindre symptôme ;
- **respecter l'isolement strict prescrit** pour éviter une diffusion du virus et de ses variants :
 - au moins 10 jours lorsqu'on est contaminé par la Covid-19,
 - au moins 7 jours si l'on est cas contact.
- **ne plus retarder sa vaccination** ou attendre 2 mois si l'on a été contaminé :
 - 2 doses pour le vaccin Pfizer (ou 3 pour certaines personnes sur avis de leur médecin)
 - et une seule dose pour le vaccin Janssen.

➔ **respecter le délai d'injection de la 2^{ème} dose du vaccin Pfizer de 3 semaines à compter de la 1^{ère} injection.**

➔ **les personnes concernées sont invitées à réaliser leur dose de rappel de façon à réactiver leur immunité et ainsi à maintenir un bon niveau de protection :**

- les personnes de plus de 65 ans,
- les personnes présentant des comorbidités à risque de formes graves,
- les personnes sévèrement immunodéprimées
- les personnes ayant été vaccinées avec le Janssen

Depuis la semaine dernière, sont également concernés par la dose de rappel :

• les soignants

Compte tenu du risque accru d'exposition et d'infection à la Covid-19, la HAS recommande l'administration d'une dose de rappel aux professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social, en contact avec les patients et chez les professionnels du transport sanitaire.

• l'entourage des personnes immunodéprimés

Pour renforcer la protection des plus vulnérables face à la Covid-19, la HAS réaffirme la stratégie dites de « cocooning », en recommandant une dose de rappel chez les personnes adultes âgés de plus de 18 ans, dans l'entourage des personnes immunodéprimées.

Ces personnes sont invitées à se rendre en centre de vaccination ou auprès de leur médecin, pharmacien, infirmier :

- à partir de 6 mois après la dernière injection du vaccin Pfizer,
- 4 semaines après l'injection unique du vaccin Janssen,
- entre 3 et 6 mois après la dernière injection du vaccin Pfizer pour les personnes sévèrement immunodéprimées, sur avis médical.

POINT DE SITUATION (du 02 au 08/10)

**NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS
SUR LA PÉRIODE +241**

**NOMBRE DE CAS ACTIFS
314**

	CAS IMPORTÉS	EVASAN	CAS AUTOCHTONES	CAS AUTOCHTONES SECONDAIRES
VARIATION	+14	0	+227	0
NOMBRE DE CLUSTERS ACTIFS <small>Foyers d'épidémie</small>	12			
		PRISE EN CHARGE DES PATIENTS	HOSPITALISATIONS EN UNITE COVID	HOSPITALISATIONS EN RÉANIMATION
			35	6

Depuis le 11 mars 2020 | Total des cas **54 024**

	CAS IMPORTÉS	EVASAN	CAS AUTOCHTONES	CAS AUTOCHTONES SECONDAIRES
CAS CONFIRMÉS <small>Depuis le 11 mars</small>	1 689	202	51 129	169
DÉCÈS HOSPITALIER <small>liés directement à la Covid-19</small>		370	PERSONNES GUÉRIES	53 520
		Dont Evasan		
		33		

Suivi des indicateurs

28.2

Taux d'incidence

Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de Covid 19 diagnostiqués par un test RT-PCR survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants à La Réunion.
L'unité retenue est pour 100 000 habitants.

Le R0 ou R effectif correspond au taux de reproduction d'un virus. Autrement dit, il s'agit du nombre de personnes qui peuvent potentiellement être contaminées par un individu infecté par la Covid 19.
Cet indicateur est surveillé tout particulièrement depuis l'apparition de variants plus contagieux.

R effectif

0.78

Le taux de positivité correspond au nombre de nouvelles personnes testées positives à la Covid 19 au nombre total de personnes testées pour la première fois sur la même période. Ainsi les personnes effectuant plusieurs tests sur une même période ne sont pas comptées plusieurs fois.

Taux de positivité

0.7

Vaccination au 10/10 : 937 592 injections



Première injection

496 784

Couverture vaccinale : 70.7%

2^{ème} injection
ou 1 injection Janssen

472 067

Couverture vaccinale : 67.2%

Rendez-vous disponibles
sur 4 semaines

9 011



0 800 130 000
(appel gratuit)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



Les opérations de vaccination au plus près de la population

TOUR DE L'ILE DU VACCINOBUS

Accueil sans rendez-vous de 8h30 à 17h30 :

- **Saint Benoit** (place de la mairie)
13 octobre
- **Saint-Paul** (Fête foraine - Expotbat)
14 et 15 octobre
- **Petite-Île** (Parking du vieux moulin - mairie)
18 octobre
- **Petite-Île** (Parking Maison France services – Piton des goyaves)
19 octobre
- **Sainte-Clotilde** (Centre commercial Carrefour)
20 et 21 octobre

CENTRE EPHEMERES VACCINATION

Accueil sur rendez-vous (sur sante.fr ou au 02 62 72 04 04) de 8h30 à 17h30 :

- **À Saint-Philippe** (CASE de Basse vallée)
14 et 15 octobre
- **À Mafate**
Le 16 octobre
- **À Cilaos** (Salle polyvalente de palmiste rouge)
Le 19 octobre
- **À Sainte-Rose** (Espace Citoyen du Livre et des Arts pour Tous)
Le 21 octobre

Les personnes peuvent également se faire vacciner, **avec ou sans rendez-vous**, dans les **centres de vaccination de l'île ou chez son médecin, pharmacien ou infirmier.**

Retrouvez toute l'information [sur le site internet de l'ARS](#)